



HAL
open science

L'autocitation en latin (ou lorsque le locuteur devient son propre "rapporteur": étude des structures du type 'dico'... / 'aio'...

Tatiana Taous

► **To cite this version:**

Tatiana Taous. L'autocitation en latin (ou lorsque le locuteur devient son propre "rapporteur": étude des structures du type 'dico'... / 'aio'... Vita Latina, 2016, 193-194, pp.5. hal-03132215

HAL Id: hal-03132215

<https://cyu.hal.science/hal-03132215>

Submitted on 19 Feb 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

VITA LATINA



Neptune – Musée de Sousse
Fonds BARDON

L'autocitation en latin ou lorsque le locuteur devient son propre « rapporteur » : étude des structures du type *dico...* / *aio...*

Tatiana TAOUS

Université de Nice – Sophia Antipolis
Centre Alfred ERNOUT – EA 4080

Abstract :

In this paper we study the « **self-quotation** » in Latin, that is to say, when the speaker does not only say something, but also asserts his speech as reported by himself. We analyse the *dico-* and *aio-*sentences, we propose a **comparative study** of these structures from ancient Latin texts to neo-classical Latin texts. Our work is based on a **morpho-syntactic and pragmatic approach** and does not only consider the **quoting speech**, but also the **quoted speech**.

1. Introduction

1.1. Le discours rapporté suppose généralement deux « espaces énonciatifs » distincts ¹. Le premier niveau (SE1), dans lequel un locuteur L1 rapporte à un récepteur R1 des propos appartenant à un énonciateur E2, correspond au « discours citant » ² dans et par lequel le « discours cité » trouve sa place. Le

1. M. DE MATTIA-VIVIÈS 2010.

2. M. BIRAUD & S. MELLET 2000 : 9.

second niveau (SE2), dans lequel le discours de l'énonciateur E2 est rapporté (directement ou indirectement) par le locuteur L1, constitue le « discours cité »³ et s'adresse à un récepteur R2 théoriquement distinct du récepteur R1 du 1^{er} niveau, ce qui justifie le fait que ce discours cité soit « rapporté » (avec la valeur itérative du préfixe *re-*), émis une nouvelle fois en direction d'un nouveau récepteur (R1).

Dans les faits, plusieurs situations de communication peuvent apparaître. La situation de communication la plus commune est celle où le locuteur L1 rapporte les propos d'autrui (E2). L'autre situation, moins usuelle, implique que le locuteur L1 rapporte son propre propos, soit que le récepteur R1, distinct de R2, ait besoin d'être informé (visée informative), soit que, malgré sa présence (R1 = R2), R1 conduise le locuteur à formuler une nouvelle fois son énoncé suivant différentes visées (phatique (i. e. communicationnelle), didactique, polémique, autocorrective...). C'est sur cette dernière configuration (où L1 = E2 et R1 = R2) que la présente étude souhaiterait revenir, en somme, sur les configurations où le discours rapporté n'a pas pour vocation première d'informer le récepteur et où le locuteur se fait explicitement le « rapporteur » de ses propres paroles.

Ce sujet entre dans la problématique des phénomènes d'« autocitation » (ou « autophonie »), entendue comme une « citation par soi d'un dire qui se présente dans le discours comme un dire antérieur ou supposé tel »⁴, et de la sur-énonciation, définie par P. Roulon-Doko comme le cas où « l'énonciateur est valorisé par rapport au producteur physique »⁵. La sur-énonciation, relativement peu étudiée, même en français moderne (FM), nous a semblé être une entrée intéressante pour dépasser l'approche dichotomique traditionnelle (quoique tardive) en discours direct/discours indirect et renouveler la question du discours rapporté en latin⁶.

1. 2. Le terme *rapporteur* a été délibérément placé entre guillemets dans le titre, alors même que les grammaires reconnaissent (bien que secondairement) que le discours cité (rapporté) peut être celui du locuteur. Dans les configurations retenues, qui relèvent toutes du discours créé, le locuteur ne répète pas nécessairement un énoncé qu'il aurait dit antérieurement : dans certains cas, le locuteur prononce un énoncé nouveau, inconnu du récepteur et dont la temporalité coïncide avec celle du discours citant. Est-il encore pertinent de parler de discours « rapporté » et de locuteur « rapporteur » dans ce cas-là ?

Pour A. Ernout et Fr. Thomas⁷, le style indirect reproduit avant tout « les paroles ou la pensée d'autrui » ; si les paroles du locuteur peuvent aussi être

3. M. BIRAUD & S. MELLET 2000 : 9.

4. L. ROSIER 2008 : 126.

5. P. ROULON-DOKO 2009 : 2 ; voir également A. RABATEL 2004 : 22-24.

6. Voir également Fr. FLECK & L. SZNAJDER 2014 et 2015.

7. A. ERNOUT & Fr. THOMAS (1953), 2002 : 421.

qualifiées de *rapportées*, elles sont néanmoins conditionnées par la distance temporelle qui doit séparer la SE1 (du discours citant) et la SE2 (du discours cité) ⁸. Or, ce ne sera pas nécessairement le cas des occurrences choisies, puisque cette distance temporelle peut être nulle : le locuteur L1 n'est donc pas à proprement parler un « rapporteur ». Toutefois, la terminologie grammaticale n'a retenu le concept de *discours rapporté* que tardivement et, d'une grammaire à l'autre, le verbe *rappporter* finit par se diffuser et par englober aussi bien les formes canoniques de discours que les formes dérivées ⁹. Le participe *rappporté*, initialement limité au discours cité et à son contenu, désigne désormais à la fois le discours *cité* et le discours *citant*. Cette généralisation est consécutive de la complexité à cerner et décrire le discours cité : dans ces configurations complexes (parce que poreuses), les éléments en amont sont autant de moyen de repérer qu'il y a discours cité et de préciser les modalités du discours. C'est cette définition large de la notion que nous retiendrons pour la présente étude.

1. 3. L'objectif général est de déterminer les motivations qui poussent le L1 à insister sur sa posture de locuteur et à ébaucher une typologie des différentes raisons pragmatiques qui découlent de ces emplois sur-énonciatifs. Afin de répondre à cet objectif, nous analyserons à la fois la « construction » du *discours citant*, mais également la forme et le contenu du *discours cité*. Nous avons restreint l'étude aux structures et formes de lexème (*tibi/uobis*) *dico* et *aio* à la forme affirmative et avons donc exclu ce qui relevait de la prétérition. Malgré sa faible fréquence, *aio* a été ajouté à *dico* ¹⁰ en raison des accointances syntaxiques entre ces deux verbes ¹¹.

Les textes pris en considération s'étendent du début de la période archaïque (période I dans la périodisation de P. Flobert) jusqu'à l'époque flavienne (période VI) ¹². Pour *aio*, nous avons comblé les lacunes de la documentation en intégrant les occurrences de la période VII (Apulée : 2 occ. et le juriste Gaius : 7 occ.).

8. C'est cette définition restrictive du discours rapporté que retient I. CHARNAVEL 2007 : 189.

9. Pour une étude épistémologique complète, voir L. ROSIER 2008 : 12.

10. Sur les spécificités du verbe *dire* dans le discours rapporté à l'époque médiévale, voir B. CERQUIGLINI 1981 : 24-26. Les particularités relevées pour l'ancien français pourraient tirer leurs origines des emplois du latin *dicere*.

11. Par opposition aux particularités syntaxiques et énonciatives de *inquam*. Sur ce point, voir I. CHARNAVEL 2007 : 182 et 192. *Inquam* est, tout comme *aio*, un verbe aux emplois limités, mais il s'en distingue à plusieurs égards : par la désinence modale (subjonctif *vs* indicatif) et par les emplois (grammaticalisation *vs* niveau de langue ; « verbe parenthétique » *vs* « verbe du discours rapporté »).

12. P. FLOBERT 1975.

2. Analyse du discours citant

2.1. La figure 1 rend compte de la fréquence d'emploi des formes *dico* et *aio* durant les 6 premières périodes de la latinité :

<i>DICO</i>						<i>AIO</i>					
I	II	III	IV	V	VI	I	II	III	IV	V	VI
100	28	153	16	120	22	23	2	6	3	1	1
444 occ.						36 occ.					

Fig. 1. – Répartition des formes *dico* (*deico*) et *aio* durant les six premières périodes de la latinité en nombre d'occurrences.

Qu'il s'agisse de *dico* ou de *aio*, les périodes utilisant le plus souvent ces formes sont le début de l'époque archaïque (I = 25,6 % du corpus), la fin de la République (III = 34 % du corpus) et la période julio-claudienne (V = 25,2 % du corpus). Ces fréquences s'expliquent par le large usage qu'en font Plaute (I), Cicéron (III) et Sénèque (V), ces auteurs représentant à eux trois près de 69 % des occurrences du corpus. En termes de genre, se trouvent très bien représentés le théâtre, en particulier la comédie (voir *infra* sous (1)), le discours judiciaire (voir (2a/b)), le discours philosophique (voir (2c)) et la correspondance (voir sous (3)), ces différents genres totalisant plus de 78 % des occurrences. La poésie (voir *infra* sous (4)) et la prose autre que judiciaire, philosophique ou épistolaire (voir *infra* sous (5)), restent d'un emploi marginal et sont attestées dans respectivement 5,7 % et 15,9 %. Les quelques occurrences poétiques relevées appartiennent à la poésie satirique (Lucil. ; Hor. ; Tib.) et didactique (Lucr.). Quant à la prose, elle se distribue entre le discours linguistique (Varr. ; Quint. ; Nig. Fig.), scientifique (Plin. mai. ; Varr. ; Cels. ; Colum. ; Scrib. Larg.), historique (Liv. ; Curt.) et fictionnel (Petron.). Ces quelques données confirment le lien que l'autocitation entretient avec certains genres, comme le théâtre, le discours judiciaire et le genre épistolaire. Les séries d'occurrences suivantes permettent d'emblée de relever la variété d'emplois des formes *dico* et *aio* qui, selon les constructions syntaxiques qu'elles régissent et leur positionnement dans l'énoncé, pourront revêtir des valeurs très différentes :

(1) Le théâtre ¹³ :

a. *At ego nunc, Amphitruo, dico* : *SOSIAM SERVOM TVOM praeter me alterum, inquam, ADVENIENS FACIAM VT OFFENDAS DOMI, Dauo prognatum patre eodem quo ego sum, forma, aetate item qua sum. Quid opust uerbis ? Geminus Sosia hic factus tibi.* (Pl. *Amph.* 612-615)

13. Nous avons systématiquement placé en capitales le discours cité et en gras, *dico* et *aio*. Les autres indices typographiques seront commentés au cours de l'étude. Par ailleurs, le corpus a été élaboré à partir du site *Brepolis Latin* : *Library of Latin Texts* ; les textes sont ceux de la CUF ; les traductions sont personnelles.

Et moi, **je** te le **dis** maintenant, *Amphitryon* : SOSIE TON ESCLAVE, pas moi, l'autre, *dis-je*, JE FERAI EN SORTE QUE TU LE TROUVES À LA MAISON DÈS TON ARRIVÉE, né de Dave, le même père que moi aussi, identique par l'air, par l'âge à moi. Qu'est-il besoin de parler ? On t'a fait ce Sosie-là en double.

b. AM. *Tun me heri aduenisse dicis* ? AL. *Tun te abisse hodie hinc negas* ?

AM. **Nego enim uero et ME ADVENIRE NVNC PRIMVM *aio* AD TE DOMVM.**
(Pl. *Amph.* 758-759)

(Amphitryon) : Tu dis, toi, que je suis arrivé hier ? (Alcmène) : Tu nies, toi, être parti d'ici aujourd'hui ? (Amphitryon) : Oui, en effet, **je le nie** et **je dis** QUE J'ARRIVE MAINTENANT POUR LA PREMIÈRE FOIS **AUPRÈS DE TOI** CHEZ MOI.

(2) Le discours judiciaire / Le discours philosophique :

a. *Primum dico SENATORIS ESSE BONI SEMPER IN SENATVM VENIRE.*
(Cic. *Dom.* VIII)

Tout d'abord, **je dis** QUE LE PROPRE D'UN BON SÉNATEUR **EST** DE VENIR RÉGULIÈREMENT AU SÉNAT.

b. *Quis enim est, qui credat Apollinis ex oraculo Pyrrho esse responsum : aio TE, Aeacida, ROMANOS VINCERE POSSE ?* (Cic. *Div.* II, 116)

Existe-t-il, en effet, un homme pour croire que de l'oracle d'Apollon la réponse faite à Pyrrhus fut : **Je dis, Éacide, QUE TU PEUX** VAINCRE LES ROMAINS ?

c. *Nam si turpe est beneficiis uinci, non oportet a praepotentibus uiris accipere beneficium, quibus gratiam referre non possis, A PRINCIPIBUS dico, A REGIBVS, QVOS eo loco fortuna posuit, ex quo largiri multa possent pauca admodum et inparia datis recepturi.* (Sen. *Benef.* V, 4, 2)

Car puisqu'il est honteux d'être vaincu par les bienfaits, **il ne faut pas** recevoir de bienfait d'hommes très puissants au point de ne pouvoir leur rendre leur bonté, **je dis, DE PRINCES, DE ROIS QUE** la fortune a placés à cet endroit d'où ils peuvent largement prodiguer mais seulement recevoir peu et inégalement par rapport à ce qu'ils ont donné.

(3) La correspondance :

a. *Nam fuit apud me Cornelius, HVNC dico BALBVM, CAESARIS FAMILIAREM.* (Cic. *Att.* II 3, 3)

Car Cornélius vint me voir, **je veux dire** BALBUS, LE PROCHE DE CÉSAR.

b. Ita **dico** : QVISQVIS VITAM SVAM CONTEMPSIT, TVAE DOMINVS EST.
(Sen. *Epist.* IV, 8)

Je te le **dis ainsi** : QUI MÉPRISE SA PROPRE VIE EST MAÎTRE DE LA TIENNE.

(4) La poésie satirique et didactique :

a. *Prior Sarmentus : « EQUITE ESSE FERI SIMILEM dico. »* (Hor. *Sat.* I, 5, 55-57)

Sarmentus commence : « **Je dis** QUE **TU** RESSEMBLES À UN CHEVAL SAUVAGE ».

b. ... *Tu cetera percipe dicta.*

Nunc ANIMVM ATQVE ANIMAM dico CONIVNCTA TENERI

INTER SE atque VNAM NATVRAM CONFICERE EX SE. (Lucr. III, 135-137)

Mais toi, **reçois** les principes restants. **Je dis** à présent QUE L'ESPRIT ET L'ÂME **RESTENT TENUS CONJOINTEMENT ENTRE EUX** et QU'UNE NATURE UNIQUE **SE FORME À PARTIR D'EUX**.

(5) Le reste de la prose :

a. *VERBVM dico ORATIONIS [uocabulis] PARTEM, QVAE SIT INDIVISA ET MINIMA.* (Varro *Ling.* X, 4, 77)

Je dis QUE LE MOT EST UNE PARTIE DU DISCOURS QUI EST INDIVISIBLE ET MINIMALE.

b. *Sed antequam dico, QVIBVS PRAECEDENTIBVS MORBORVM TIMOR SVBSIT, non alienum uidetur exponere, quae tempora anni...* (Cels. II, *Prooem.*)

Mais avant que **je ne dise** SOUS QUELS SIGNES AVANT-COUREURS LE RISQUE DE MALADIES SE CACHE, il ne paraît pas hors-sujet d'exposer quelles époques de l'année...

c. *IS, ut dico, PROCESSIT NEQVE PASSVS EST VIRTVTEM ROMANAM AB GALLO TVRPITER SPOLIARI.* (Claud. Quadrigarius, *Frg.* 10b)

Alors LUI, **comme je le dis**, S'AVANÇA ET NE SUPPORTA QUE LA BRAVOURE ROMAINE SOIT HONTEUSEMENT SPOLIÉE PAR LES GAULOIS.

Le récepteur du message apparaît rarement sous la forme du datif *tibi / uobis*, parce qu'il occupe déjà une place syntaxique dans le contexte large ou étroit, que ce soit sous la forme d'un vocatif (voir (1a) – (2b) et les éléments en gras), d'une forme verbale de P2 (voir (4b) et les éléments en gras) ou encore du pronom à la P2 mais à une autre forme casuelle (voir (1b) – (2b) – (4a) et les éléments en gras). Cette remarque révèle alors que le locuteur ne cherche pas tant à forcer le récepteur à entendre ses paroles qu'à se positionner lui-même clairement comme l'énonciateur assumé des propos. Par conséquent, les preuves rhétoriques mises en avant par ce type de formulations seront d'ordre plus éthique que pathétique.

2.2. B. Cerquiglini, dans son étude menée sur la parole médiévale, distingue deux configurations possibles pour le positionnement du discours citant : la « prolepse », définie comme la « séquence linguistique précédant le discours » cité, et l'« analepse », définie comme la « séquence linguistique inséré dans le discours » cité¹⁴. L'analyse des occurrences du corpus a permis néanmoins de dégager une troisième configuration dans laquelle *dico / aio* clôturent le discours cité, indiquant ainsi que l'énoncé rapporté est à attribuer au locuteur. Aussi parlerons-nous de discours citant en **prolepse**, lorsque *dico / aio*

14. B. CERQUIGLINI 1981 : 22 et 25.

précèdent le discours cité, de discours citant en *analepse*, lorsque *dico* /*aio* servent de borne finale au discours cité et de discours citant *inséré*, lorsque *dico/aio* se diffusent à l'intérieur du discours cité :

Discours citant...	<i>Dico</i>	<i>Aio</i>
... en prolepse	25,6 %	12 %
... inséré	40 %	35,7 %
... en analepse	34,4 %	52,3 %
Total	100 %	100 %

Fig. 2. – Positionnement de *dico* /*aio* par rapport au discours cité (en pourcentages).

Plusieurs remarques découlent de ce tableau. La première remarque concerne un point commun : *dico* et *aio* se placent rarement à l'entrée du discours cité. Le faible rendement de la configuration par prolepse, alors qu'elle est très usuelle en ancien français et en FM, s'explique par le type d'occurrences concerné. En effet, dans la mesure où l'autocitation ne constitue pas le cadre canonique pour rapporter des paroles, le locuteur va être plus subtil dans l'introduction de ses propres paroles. On pourra alors se demander s'il existe un lien entre le positionnement du discours citant et la forme syntaxique prise par le discours cité. En somme, le discours citant apparaît-il plus volontiers en prolepse lorsque le discours cité prend la forme d'une proposition infinitive ou d'un accusatif complément ? L'insertion du discours citant dans le discours cité est-elle liée à des paroles citées de façon autonymique et à la figure de l'épanorthose ?

La deuxième remarque porte sur le caractère ancien de la configuration par analepse. Un décompte par période montre que l'époque archaïque (I et II) fait de l'analepse la situation la plus usuelle, qu'il s'agisse de *dico* ou de *aio*. Mais pour *dico*, un revirement s'observe à partir de la fin de la République (III), puisque le discours citant inséré dans le propos cité domine avec 66 occurrences, bien que l'analepse reste encore fréquente (dans 50 occ.). La période julio-claudienne (V), en revanche, n'utilise que rarement *dico* en analepse (18 occ.) et fait nettement prédominer le discours citant inséré (avec 65 occ.). Comment expliquer, au cours de la latinité, le recul de l'analepse au profit de l'insertion dans le discours cité ? Le positionnement occupé par *dico* et *aio* durant la période archaïque est analogue (analepse) et tend à niveler les emplois de ces deux verbes qui, dans certains contextes, paraissent commuter. Tel est le cas sous (6) où *aio*, préposé à constituer la réponse à *nucleus vide* d'une interrogation totale, est concurrencé par *deico*, la forme diphtonguée, archaïque, confirmant peut-être l'usage ancien des verbes de déclaration dans l'expression d'une réponse affirmative :

- (6) a. AM. *AIN heri nos ADVENISSE huc ?* AL. *Aio, ADVENIENSque ilico me salutauisti, et ego te, et osculum tetuli tibi.* (Pl. *Amph.* 799-800)
 (Amphitryon) TU DIS qu'hier, nous SOMMES VENUS ici ? (Alcmène) **Je le dis** et À TON ARRIVÉE, tu m'as aussitôt saluée et moi aussi, et je t'ai donné un baiser.
- b. AN. ... *sexaginta milia HOMINVM uno die VOLATICORVM manibus occidi meis.*
 LY. *VOLATICORVM HOMINVM ?* AN. *Ita deico quidem.* (Pl. *Poen.* 472-474)
 (Anthémonidès) J'ai tué en un seul jour soixante mille HOMMES VOLANTS de mes propres mains. (Lycus) DES HOMMES VOLANTS ? (Anthémonidès) Assurément oui, **je le dis.**

Dans ce type d'énoncés, le discours cité n'est pas formulé une nouvelle fois : l'énonciation des formes *aio/dico* suffit à placer ou à replacer sous l'emprise de la première personne l'énoncé antérieur. Ici, *aio* et *deico*, anaphoriques et résomptifs, sont à mettre en relation avec des reprises diaphoniques (voir les éléments en capitales) : face aux reprises de l'interlocuteur incrédule, le locuteur réaffirme pleinement ses propos non en les répétant mais en les assumant par l'utilisation d'un verbe de parole venant doubler et confirmer l'énonciation première. Au caractère économique et pratique de ce tour s'ajoute un intérêt pragmatique et énonciatif. Dans les occurrences concernées, la sélection de *aio* se justifie par la forme prise par l'interrogation qui mobilise, en effet, la forme *ain...* ? Le polyptote joue donc en faveur de cette forme. *Dico*, en revanche, plus souple, ne répond pas nécessairement à un *dicis* antérieur mais impose la présence d'un adverbe du type *ita*. Le caractère sporadique de *aio* ainsi que le renouveau générique (essor de la correspondance et des discours philosophiques au détriment du théâtre) impliquent le recul de l'analepse au profit de l'insertion selon des configurations sémantico-syntaxiques qu'il conviendra de décrire.

À l'époque archaïque, notamment chez Plaute, la coexistence de *dico* et *aio* invite à travailler les nuances sémantiques entre les deux verbes. Comparé à *aio* quand il apparaît dans des énoncés formulaires et en réponse à un *Ain ?*, *dico* figure dans des contextes qui sont toujours des parodies du style oraculaire et formulaire, comme l'indiquent les occurrences suivantes, l'occurrence de Plaute présentant en outre l'intérêt d'offrir une cooccurrence : les deux interlocuteurs cherchent à renchérir l'un sur l'autre et le passage de *dico* à *aio* prouve que le second locuteur reproduit l'énoncé de son interlocuteur, mais en allant plus loin que lui dans la force verbale, d'où la sélection de *aio*, plus fort en terme de performativité et d'efficacité argumentative, comme le prouve son maintien dans la prose juridique des périodes suivantes (voir ci-dessous et [15]) :

- (7) a. GR. *Nescio : neque ego istas uostras leges urbanas scio, nisi quia hunc meum esse dico.*
 TR. *Et ego item esse aio meum.* (Pl. *Rud.* 1023-1025)

(Gripus) Je ne sais pas : je ne connais pas, moi, vos lois de citoyens, si ce n'est que **je te dis** que cette valise est à moi. (Trachalion) Et moi, **je te déclare** pareillement qu'elle est à moi.

b. *Vilicus aerari quondam, nunc cultor agelli,
HAEC tibi Perspectus TEMPLA, Priape, dico.* (Priap. 1)

Un jour, un gérant de ferme, maintenant laboureur d'un petit champ : « Moi, Perspectus, **je te consacre** CES TEMPLES, Priape ».

2.3. L'émergence de *dico/aio* n'est donc jamais anodine et, outre les effets parodiques, peut être motivée par des reprises diaphoniques, des situations emphatiques et/ou des contextes contrastifs.

2.3.1. Les reprises diaphoniques

Le L1 formule un premier énoncé qui, parce qu'il paraît douteux, étonnant, révoltant ou encore, parce qu'il est mal compris, est répété par le R1. Cette reprise en diaphonie (voir, dans les exemples, les éléments en capitales) conduit alors le L1 à ré-énoncer son propos. Mais cette ré-énonciation n'est pas une reformulation : en usant de *dico/aio*, le locuteur place explicitement son propos comme un dit (radical *dic-/ai-*) qu'il assume pleinement (morphème *-o* de P1) : le locuteur ne répète pas ce qu'il a dit mais insiste sur le caractère véridique des paroles qu'il a prononcées. Il s'agit alors d'un acte d'énonciation. Cette séquence linguistique possède en creux l'idée que le locuteur sait que le récepteur ne connaît pas un problème de compréhension ou d'audition, mais seulement un étonnement que le locuteur ré-affirme. Outre (6), voir les occurrences suivantes :

(8) a. ANTH. *Quid tibi hanc digito tactiost ?* HA. *Quia mihi LVBET.*

ANTH. *LVBET ?* HA. *Ita dico.* (Pl. *Poen.* 1308-1309)

(Anthémonidès) Pourquoi la touches-tu du doigt ? (Hannon) Parce que CELA me PLAÎT. (Anthémonidès) CELA TE PLAÎT ? (Hannon). C'est ainsi, **oui**.

b. HA. *Accipe : hic sunt quinque argenti lectae numeratae minae :*

hoc tibi ERVS iussit me ferre Polymachaeroplages,

quod deberet, atque ut mecum mitteres Phoenicium.

BA. *ERVS TVOS ?* HA. *Ita dico.* BA. *Miles ?* HA. *Ita loquor.* (Pl. *Pseud.* 1149-1152)

(Harpax) Tiens : il y a là cinq mines d'excellent argent, bien comptées. MON MAÎTRE Polymachœroplagidès m'a chargé de te porter cette dette et de recevoir Phénicie de tes mains. (Ballion) TON MAÎTRE ? (Harpax) C'est ainsi, **oui**. (Ballion) Le militaire ? (Harpax) *Oui*.

En (8a), *dico* évite de répéter une troisième fois la forme *lubet* et se charge alors de la valeur assertive et du contenu de l'énoncé, présentés lors de la première occurrence de *lubet*, tout en plaçant le locuteur dans une posture

volontairement contestataire et provocatrice. *Dico* concentre alors **énoncé** et **acte d'énonciation**. En (8b), en revanche, la cooccurrence de *dico* et *loquor* dans un contexte pragmatique et syntaxique analogue – expression de l'affirmation dans une interrogation totale minimale ; présence de l'adverbe anaphorique *ita* – permet néanmoins de percevoir la différence entre les deux tours : *dico* est employé pour répondre à une interrogation qui consiste en une reprise diaphonique, contrairement à *loquor* qui répond à une question dont la réponse n'a pas été mentionnée, puisqu'à aucun moment Hannon n'a indiqué le statut social de son maître. L'émergence de ce nouvel élément impliquerait alors l'utilisation d'un verbe de parole plus étoffé, moins attendu. Toutefois, pour exprimer l'affirmation, *dico* aurait pu commuter avec *iussit* (dans le cadre d'une interrogation complète en *Iussitne erus tuus ?*) ou *est* (dans le cadre d'une interrogation complète en *Estne erus tuus ?*) ; cette utilisation révèle qu'Hannon n'est pas extérieur au message dont il est chargé : la réponse par *oui* implique le locuteur ; il utilise donc un lexème présentant son empreinte dans la morphologie verbale. Par ailleurs, cette forme indique qu'Hannon comprend que l'interrogation de Ballion ne porte pas tant sur le fait que Polymachœroplagidès ait donné cet ordre, que sur le fait que Polymachœroplagidès soit bien le maître d'Hannon (voir *tuus*).

L'incrédulité de l'interlocuteur peut également être portée par des termes propres à exprimer le doute, tel *fortasse* en (9). L'emploi de cet adverbe entraîne l'émergence, chez l'autre interlocuteur, d'un énoncé appuyé par *dico* qui vient cautionner le dit et tente de mettre un terme à la posture dubitative de l'autre, en cherchant de nouveaux arguments, plus probants :

(9) LE. ... *Quamquam ego sum sordidatus,
frugi tamen sum, nec potest peculium enumerari.*
ME. **Fortasse**. LE. *Etiam hodie dico Periphanes rhodo mercator diues
absente ero solus mihi talentum argenti soli
adnumeravit et credidit mihi neque deceptust in eo.*
ME. **Fortasse**. (Pl. *Asin.* 497-502)

(Léonide) Malgré mes loques, je suis un homme de bien et on ne peut compter mon pécule. (Le marchand) **Peut-être**. (Léonide) Aujourd'hui encore, **je te le dis**, Périphane, un riche marchand de Rhodes, en l'absence de mon maître, m'a compté seul à seul un talent d'argent : il m'a fait confiance et n'a pas été déçu sur ce point. (Le marchand) **Peut-être**.

2.3.2. Les contextes emphatiques

L'utilisation de *dico/aio* peut coïncider avec l'expression de pronoms personnels au nominatif dont la valeur emphatique est bien connue. En (1a), par exemple, la séquence *At ego* va de pair avec la sur-énonciation en *dico*. La sur-énonciation n'affecte pas seulement la personne du locuteur : les adverbes et

particules déictiques – qu'ils soient temporels ou spatiaux – peuvent également trouver leur place et contribuer à la sur-énonciation portée par *dico / aio* :

(10) a. At ego **aio** *id fieri in Graecia et Carthagini*

et hic in nostra terra, in Apulia :

maioreque opere ibi serviles nuptiae

quam liberales etiam curari solent. (Pl. *Cas.* 71-74)

Et moi, je dis que cela se fait en Grèce, à Carthage et *ici, sur notre terre, en Apulie* : là aussi, les mariages entre esclaves s'organisent habituellement avec plus de soin que ceux entre hommes libres.

b. *Hodie nate, heus, hodie nate : tibi ego dico* : heus, hodie nate,

redi et respice ad nos... (Pl. *Pseud.* 243-244)

L'homme *du jour, eh*, l'homme *du jour* ! C'est à toi que **je parle**, moi : *eh*, l'homme *du jour*, reviens et prête nous attention.

c. *Atque ego nunc eum frumenti numerum et eas pecunias publice decumanis ab Herbitensibus datas esse dico.* (Cic. *Verr.* II, 3, 79)

Mais moi, **je déclare maintenant** que cette quantité de blé et ces sommes d'argent ont été publiquement données par les habitants d'Herbita aux percepteurs de la dîme.

L'occurrence (10a) rend particulièrement sensible la coïncidence spatiale entre le discours citant (*hic*) et le discours cité (*in nostra terra ; in Apulia ; ibi*), confirmant ainsi la particularité de ces types de structure en discours rapporté qui ne supposent aucun décalage, que ce soit temporel ou spatial. Si, en (10b) – (10c), le contexte, fortement marqué d'un point de vue énonciatif, coïncide avec la forme *dico*, la valeur de cette dernière diverge néanmoins. Cette divergence se repère en contexte mais également par la nature grammaticale du discours cité. La juxtaposition en (10b) des impératifs *redi* et *respice* invite à interpréter *dico* comme un élément à valeur phatique visant à recentrer l'attention du récepteur sur les propos du locuteur. En (10c), en revanche, *dico* place d'emblée l'énoncé du côté du subjectif, mais cet aveu, loin de discréditer les propos énoncés, contribue à faire en sorte que les récepteurs adhèrent eux aussi à l'avis ainsi formulé et se reconnaissent dans ces propos.

2.3.3. Les contextes contrastifs

Enfin, l'émergence de *dico/aio* peut être le produit d'une volonté de mise en contraste. Ce contraste peut apparaître au niveau lexématique : *dico/aio* entrent alors dans un jeu d'opposition avec des verbes comme *nego* ou *sentio* (voir sous [11]) ou encore avec des verbes de signifié proche, type *loquor* ou *inquam* (voir sous [12]). Le contraste peut également apparaître au niveau syntaxique à travers le balancement *non dico..., sed (dico)* (voir sous [13]) :

(11) Avec un verbe antonymique (outre [1b])

a. *Veniat nunc, experiatur : tecto recipiet nemo. At ego amplius dico : HS quadringentiens cepisse te arguo contra leges, nego tibi ipsi ullum nummum esse numeratum.*

(Cic. *Verr.* II, 2, 26)

Qu'il vienne maintenant, qu'il en fasse l'expérience : personne ne le recevra sous son toit. Mais **je dis** plus : **j'affirme** que tu as reçu contre les lois en vigueur quarante millions de sesterces, mais **je déclare** que pour toi en personne aucune somme n'a été comptée.

b. *Dico aratores istius auaritia eiectos, scribit Metellus reliquos ab se esse confirmatos ; dico agros relictos arationesque esse desertas, scribit Metellus aratorum esse penuriam.* (Cic. *Verr.* II, 3, 127)

Je dis que les paysans ont été chassés par la cupidité de ce vaurien et Métellus **écrit** que les habitants restants, il les a, lui, encouragés ; **je dis** que les champs ont été désertés, les labours, abandonnés et Métellus **écrit** qu'il y a une pénurie de paysans.

c. *Sed quoniam et ingenium suppeditat (dico mehercule ut sentio) et amor, quo et meum ingenium incitatur, perge, ut facis, et scribe quantum potest.*

(Cic. *Att.* IX, 7, 7)

Mais puisqu'à la fois l'intelligence abonde (**je le dis**, diantre, comme **je le sens**) et l'affection qui pousse même mon intelligence, continue comme tu le fais et écris autant qu'il est possible.

(12) Avec un verbe de signifié proche (outre [8b])

– AVEC *INQVAM* :

a¹. ... TO. *Vbi nunc tua libertast ?*

DO. *Apud te.* TO. *Ain ? Apud mest ?* DO. *Aio inquam : apud test inquam.*

(Pl. *Pers.* 490-491)

(Toxile) Où se trouve à présent ton affranchie ? (Dordale) Chez toi. (Toxile) *Tu dis ?* Elle est chez moi ? (Dordale) **Je l'affirme**, te **dis-je** : elle est chez toi, te **dis-je**.

a². *Cum his furiis et facibus, cum his, inquam, exitiosis prodigiis ac paene huius imperi pestibus bellum mihi inexpiabile dico esse susceptum, neque id tamen ipsum tantum quantum meus ac meorum, sed tantum quantum uester atque omnium bonorum dolor postulavit.* (Cic. *Har. resp.* IV)

Contre ces fléaux féroces, contre ces, **oui je le dis**, monstres destructeurs et presque les gangrènes de ce régime politique, **j'affirme** avoir déclaré une guerre implacable, mais cela, cependant, ce ne sont pas tant ma douleur et celle des miens qui l'ont réclamé, que la vôtre et celle des gens de bien.

a³. *Aliquo, inquam, incommodo adflatu : maximum autem illud bonum est fixum. Ita dico, EXTRINSECVS ALIQA SVNT INCOMMODA, uelut in corpore interdum robusto solidoque eruptiones quaedam pustularum et ulcuscula, nullum in alto malum est.* (Sen. *Epist.* LXXII, 5)

Il est ballotté, **je dirais**, par une certaine incommodité, mais ce souverain bien est inébranlable. **Je déclare ainsi** que QUELQUES DÉSAGRÉMENTS VIENNENT DE L'EXTÉRIEUR, comme dans un corps malgré tout robuste et sain certaines éruptions boutonneuses ou ulcérations, mais rien de mauvais ne se trouve en profondeur.

– AUTRES ¹⁵ :

b. *Tertium gradum facit earum Celsus, quae fecunditate sola commendantur, ut tres heluennacae, quarum duae maiores nequiquam minori bonitate et abundantia musti pares habentur [...] Nam has nuper mihi cognitae, pergulanam dico et hirtiolam ferreolamque, non facile adseuerem, quo gradu habendae sint, quod, etsi satis fecundas scio, nondum tamen de bonitate uini, quod adferunt, iudicare potui.* (Colum. III, 2)

Celse établit une troisième classe de ces vignes qui se recommandent seulement par leur fertilité, comme les trois vignes helvénaques dont on tient les deux premières comme semblables à du vin doux malgré leur moindre qualité et leur production [...] Mais ces sortes de vigne que je connais depuis peu, **je veux dire** la vigne en berceau, la vigne ombrienne et la vigne bêchée, **je n'affirmerais** pas facilement à quelle classe elles doivent être rattachées, parce que, bien que je les sache productives, je n'ai pas pu cependant juger encore de la qualité du vin qu'elles produisent.

(13) a. TYN. **Non equidem me Liberum, sed Philocratem esse aio.** (Pl. *Capt.* 578)
Assurément, **je ne dis pas** que je suis Liber mais Philocratès.

b. *Quid tibi esse non dico auxilii sed solacii potest, ubi timor fugam perdidit? Quid est, inquam, satis munitum, quid ad tutelam alterius ac sui firmum?* (Sen. *Nat.* VI, 1, 6)

Je ne dis pas quel secours **mais** quel soulagement peux-tu avoir, lorsque la crainte a renoncé à fuir? Quelle est, *dis-je*, la protection suffisante, quelle est la barrière pour sauvegarder autrui et soi-même?

La première série d'occurrences illustre des phénomènes de cooccurrences **oppositives** entre *dico* et un ou plusieurs lexèmes verbaux. Elle invite à une réflexion non seulement sur la portée pragmatique et énonciative de l'utilisation des formes *dico/aio*, mais également sur la manière dont la parole est implicitement conçue d'un point de vue anthropologique, voire philosophique. L'occurrence (11a) offre la cooccurrence de *dico*, d'une part, et de *arguo* et *nego*, respectivement parasynonyme et antonyme de *dico* et qui entretiennent entre eux une relation d'antonymie. À cette première relation antonymique, intraphrastique (ou syntagmatique), s'en tisse une seconde, transphrastique : *dico* indique si ce n'est un décrochage énonciatif, du moins un dédoublement de la situation d'énonciation initiale. *Dico* amorce le passage dans un second point énonciatif. S'opposent ainsi un **premier point** où le L1 (Cicéron) s'adresse à un R1 (les juges) au sujet d'un délocuté (Volcatius, voir *ueniat* et *experiat*) et un **second point énonciatif** signalé par *dico* : le L1' (Cicéron) s'adresse à un R1' (Verrès, voir l'émergence de la P2). Cette bascule énonciative est certes portée par le jeu des pronoms mais également par les temps : le présent d'énonciation, commun aux deux points énonciatifs, s'associe à des subjonctifs

15. Voir également Acc. *Trag.* 3-4.

d'ordre et à un futur (*recipiet*) pour le premier point énonciatif, mais à des infinitifs parfaits à valeur d'accompli et d'antériorité (*cepisse, esse numeratum*) pour le second point. *Dico*, en balisant des points énonciatifs distincts, revêt implicitement une « fonction de régie ». De la sorte, Cicéron crée un clivage entre les récepteurs de son message et oppose les juges, d'une part, capables d'entendre le bien-fondé de son argumentation et de se laisser convaincre par la cause défendue, et Verrès, de l'autre, homme sans foi ni loi auquel Cicéron s'adresse toujours sur le mode de l'invective et de la polémique. En (11b), la relation entretenue par *dico* et *scribit* est plus simple à décrire, puisque les deux verbes se situent sur le même point énonciatif. L'opposition entre la parole et l'écriture permet à Cicéron de dresser une analogie entre les écrits de Métellus et les propos qu'il tient lui-même durant le procès. Les arguments énoncés par Cicéron rejoignent ceux de Métellus : la première affirmation de Métellus (*reliquos ab se esse confirmatos*) permet de mettre en valeur l'*ethos* positif de Métellus, face à la cruauté des expropriations de Verrès ; une fois cet *ethos* posé, la seconde affirmation de Métellus (*aratorum esse penuriam*) trouve un écho dans celle de Cicéron, dans une relation de cause (champs désertés) à effet (pénurie de paysans). Métellus sert alors d'argument d'autorité dans la stratégie oratoire de Cicéron. Enfin, en (11c), l'opposition *dico* / *sentio* permet au locuteur de désamorcer les critiques qui pourraient fondre sur un locuteur dont le propos est jugé trop audacieux, tout en impliquant en creux une hiérarchisation entre la parole et la pensée, ou plus exactement une redéfinition de la parole comme une pensée proférée, énoncée. Sans cette premboule, le locuteur risquerait d'énoncer un propos inconvenant dans la mesure où il serait contraire à la règle de la modestie (voir le *topos* de l'*excusatio propter infirmitatem*).

La série (12) porte sur les cooccurrences de **parasynonymes**. Les occurrences (12a²) – (12a³) – (12b) illustrent le rôle de modalisateur joué par *inquam* et *dico*. Si le phénomène est bien avéré pour *inquam*¹⁶, ce point reste plus rarement relevé pour *dico*. Dans les deux premières occurrences, *dico* place l'ensemble de l'énoncé sous son prisme, tandis que *inquam* ne porte que sur un constituant de la phrase. C'est un moyen pour le locuteur de désamorcer les critiques par cette précaution oratoire et de faire accepter une comparaison, une formule, aussi audacieuse soit-elle. *Inquam* sert alors à atténuer, à « euphémiser » le propos rapporté (*exitiosis prodigiis* chez Cicéron ; *incommodo* chez Sénèque). Chez Columelle, *dico* joue un rôle analogue à *inquam* ; c'est en revanche *adseuero* qui supporte la macrostructure du dit, *dico* – dont c'est le rôle traditionnel – ayant été dévolu à un autre emploi (celui de modalisateur du discours). L'énonciation de *dico* vient alors doubler la thématisation déjà exprimée par l'accusatif proleptique et par la position initiale du groupe *has nuper mihi cognitias*. Enfin, l'occurrence (12a¹) contribue à l'effet comique du passage par la sur-énonciation

16. Voir I. CHARNAVEL 2007.

(voir *Apud te > Aio*) et la ré-énonciation (*Apud test inquam*) qu'elle met en œuvre. La forme *aio* est appelée, dans un jeu de polyptote, par l'interrogation *Ain ?* La volonté de sur-énoncer, mais également de ré-énoncer un propos apparemment mal compris invite le locuteur à sélectionner l'autre lexème à disposition : *inquam*. La phrase se déploie alors comme un relais : *ain ?* implique *aio* qui, parce qu'il va être lui-même paraphrasé, reformulé, appelle *inquam*, repris une seconde fois. La première occurrence d'*inquam*, en incise à **valeur sur-énonciative**, fait la transition vers la seconde occurrence qui reformule *aio* ([*apud test*] sous-entendu) en *inquam (apud test)* et relève donc de la **ré-énonciation**.

La série d'occurrences placée sous (13) offre des contextes **contrastifs** instaurés par la syntaxe. On pourra relever le caractère superfétatoire du segment placé sous la négation. Il ne s'agit pas ici de prétériton puisque le segment placé sous la négation est véritablement nié, mais permet de mettre en valeur le segment balisé par *sed*. Ce balancement permet de créer un contexte fortement emphatique, la conjonction *sed* introduisant le terme essentiel de l'énoncé.

3. Analyse du discours cité

3. 1. Le discours cité peut prendre 6 formes différentes, attestées chacune pour *aio* et *dico*. Ainsi, malgré un nombre d'occurrences varié (36 *vs* 444 occ.), les deux verbes attestent les six formes prises par le discours cité : la proposition infinitive (ou infinitif), la proposition subordonnée, la proposition juxtaposée, l'accusatif (animé ou inanimé), la catégorie *Autres 1* (forme casuelle autre que l'accusatif, emploi absolu « en surface », *heus* + vocatif, *de* + ablatif) et la catégorie *Autres 2* (adverbe et tour en *ut dico*). Le tableau suivant répertorie le nombre d'occurrences de ces six formes. Hormis les rubriques *Autres*, les types de rection figurent selon leur ordre d'apparition dans le corpus :

<i>Nature du discours cité...</i>	<i>DICO</i>		<i>AIO</i>	
	Occurrences	Pourcentages	Occurrences	Pourcentages
Proposition infinitive	99	21,5	24	48,5
Accusatif	148	32,2	1	3
Proposition juxtaposée	73	15,9	1	3
Proposition subordonnée	22	4,8	/////	
<i>Autres 1</i>	82	17,8	15	42,5
<i>Autres 2</i>	36	7,8	1	3
TOTAL	460 occ.	100 %	42 occ.	100 %

Fig. 3. – Nature morphosyntaxique du discours cité.

3.1.1. Remarques méthodologiques

Certaines occurrences ont été difficiles à classer ou comptabilisées deux fois, d'où des nombres légèrement supérieurs à ceux présentés dans la figure 1. Tel fut le cas des occurrences présentant une structure corrélatrice¹⁷ : l'élément cataphorique a été reversé dans la catégorie *Accusatif* (pronom neutre) ou *Autres 2* (adverbe), tandis que la proposition portant le contenu du propos a pu être placée dans les autres catégories (voir (3b) – (12a³) et les éléments en capitales).

Enfin, une occurrence comme (14a) a été épineuse à classer (subordination ou juxtaposition ?) : nous avons considéré le discours cité comme une proposition subordonnée en raison des autres occurrences comparables du corpus (voir (10b) – (14b)). En effet, la juxtaposition aurait impliqué le recours à un impératif : la sélection du subjonctif, dans cette occurrence, implique une hiérarchie syntaxique entre *dico* et le propos rapporté. L'occurrence (14c) vient confirmer la complexité de l'analyse grammaticale, voire sa vanité, puisque Plaute croise les deux des trois possibilités offertes par la langue (l'impératif *caue* et la subordination en *ut caueas*) dans une visée d'exagération comique et de démultiplication verbale d'un même dit :

(14) a. *Dixi equidem et dico : captes astutus ubique testamenta senum, neu, si uafēr unus et alter insidiatorem praeroso fugerit hamo,*

aut spem deponas aut artem illulus omittas. (Hor. Sat. II, 5-8)

Je l'ai dit assurément et **je le dis** : **tâche** avec adresse **d'intercepter** de partout les testaments des vieillards et si l'un ou l'autre, plein de finesse, échappe à l'escroc que tu es en rongéant l'hameçon, ne **perds** pas espoir et n'**oublie** pas ta technique bien que tu aies été joué !

b. *Immo abi domum. Verum hercle dico : abi domum.* (Pl. Most. 582-583)

Sors donc de chez moi. Mais, diantre, **je te dis** : **sors** de chez moi !

c. *Praedico, ut caueas ; dico, inquam, ut caueas : caue.* (Pl. Pseud. 517)

Je te préviens : fais attention ; **je te répète**, te dis-je, **de faire attention** : **fais attention** !

3.1.2. Commentaire des résultats pour le verbe *aio*

La proposition infinitive et la catégorie *Autres 1* sont les deux formes les plus fréquemment prises par le discours cité avec *aio*. La catégorie *Autres 1* recouvre essentiellement l'emploi absolu : le dit, déjà énoncé, se déduit du contexte, par anaphore cognitive. L'emploi absolu entre alors en cohérence avec le positionnement en analepse, puisque le discours cité figure dans le contexte antérieur. Quant à la proposition infinitive, elle est également très bien attestée et perdue

17. Voir, par exemple, Liv. XXXIV, 31, 16.

chez le juriste Gaius. *Aio* apparaît alors dans des formules de ventes ou de prise de possession (d'un objet, d'une terre, d'un esclave ; voir les éléments en capitales). C'est par le caractère formulaire de ces expressions – la langue juridique fossilisant les états linguistiques – que l'on peut expliquer le maintien de la forme désuète *aio*. Cicéron en atteste également un exemple, indice de l'ancienneté du tour. Dans ces occurrences, *aio* revêt une forte valeur performative qui dénote l'efficiency et l'efficacité de la parole (voir déjà [7]) :

(15) a. *Cum hoc fieri bellissime posset : « FVNDVS Sabinus meus est. » « Immo meus », deinde IVDICIVM, noluerunt. « FVNDVS, inquit, qui est in AGRO qui sabinus uocatur ». Satis uerbose ; cedo quid postea ? « Eum ego EX IVRE QUIRITIVM meum esse aio ». Quid tum ? « Inde ibi ego te EX IVRE MANVM CONSERTVM VOCO ». (Cic. *Mur.* XII, 26)*

Alors que cela pouvait vraiment se faire à l'amiable : « LA TERRE sabin est à moi. » « Assurément, c'est la mienne », puis de procéder à UN JUGEMENT, ils refusèrent. « LA TERRE, dit-il, qui est située sur LE TERRITOIRE qu'on appelle sabin... ». Mais assez de verbiage ; allons, quelle fut la suite ? « Moi, **je dis** qu'EN VERTU DU DROIT DES QUIRITES, elle est mienne ». Et après ? « Du lieu où je me trouve présentement, moi JE T'APPELLE À VENIR EN DEHORS DU TRIBUNAL POUR JOINDRE LA MAIN ».

b. *Is, qui MANCIPIO accipit, rem tenens ita dicit : « Hunc ego hominem EX IVRE QUIRITIVM esse aio isque mihi EMPTVS esto HOC AERE AENEAQVE LIBRA ». (Gaius, *Inst.* I, 119)*

Celui qui acquiert un bien PAR MANCIPIATION dit, en prenant en main le bien : « Cet homme, moi **je dis** qu'il est mien EN VERTU DU DROIT DES QUIRITES et qu'il soit ACHETÉ par moi AVEC CETTE PIÈCE DE BRONZE ET CETTE BALANCE D'AIRAIN ».

Les différentes occurrences de *aio* tendent à établir une relation entre la proposition infinitive et son positionnement par insertion.

3.1.3. Commentaire des résultats pour le verbe *dico*

C'est l'accusatif qui prédomine dans le discours cité, durant pratiquement toutes les périodes de la latinité. Les accusatifs utilisés relèvent néanmoins de différents domaines : relatives substantives (du type *quod dico*, équivalent approximatif des GN *dictum meum / uerba mea*), pronoms cataphoriques et substantifs. Pour les substantifs, la classe sémantique est déterminante : les accusatifs animés auront tendance à supposer un commentaire autonymique et relevant du métadiscours (voir [3a]). Ces accusatifs pourront être mis en parallèle, pour leur fonctionnement pragmatique, avec les autres formes casuelles répertoriées dans la série *Autres I*, qui enregistre également un fort taux pour *dico* (durant les périodes III, V, VI). Enfin, les accusatifs dénotant un inanimé sont souvent relatifs au discours : ils expriment alors le sentiment du locuteur, le

jugement de valeur qu'il porte sur son propre discours (le type *uera dico*). Concernant la relation entre la forme prise par le discours cité et le positionnement du discours citant, il s'avère que l'insertion, très courante, de *dico* est à mettre en relation avec la cataphore et le commentaire autonymique qui constitue une forme de reprise « auto »-diaphonique. La rareté de l'emploi absolu, en revanche, est à corréluer avec le recul de l'analepse relevé précédemment.

La figure 3 confirme également que, avec *dico / aio*, le subjonctif de subordination (sans ou avec les joncteurs *ut / ne*) reste très rare. Comment expliquer ce phénomène ? Le subjonctif cumule ici deux valeurs : une valeur syntaxique, qui implique la dépendance du discours cité par rapport au discours citant, et une valeur sémantique (l'ordre). Les auteurs préfèrent ne retenir que la valeur sémantique : ils se défont de la valeur syntaxique (assurée à l'oral par d'autres moyens, comme l'intonation) et utilisent alors le mode qui évoque l'injonction seule : l'impératif dans une proposition juxtaposée. La forme en *aio / dico* paraît donc superflue et ne se justifie que parce qu'elle constitue un acte d'énonciation

Une dernière remarque pourra être formulée sur le rapport entre **genre** de texte et **forme** du discours cité : l'analyse des occurrences montre que, pour la période la plus riche en occurrences (III), les textes ou les passages à visée didactique auront tendance à privilégier la proposition infinitive (Lucrèce, discours de Cicéron), tandis que les textes mimant le style parlé feront prévaloir les accusatifs autonymiques. Ce constat est particulièrement frappant pour les œuvres de Cicéron. Sénèque, en revanche, qui présente la même variété générique que Cicéron (discours philosophiques ; correspondance) fait une large place à l'autonymie – qui cherche finalement à trouver le mot juste et réfléchit plus ou moins explicitement sur le langage et sa portée – ainsi qu'à la juxtaposition cataphorisée.

3.2. *La juxtaposition* est bien représentée au regard de la subordination (voir figure 3). L'hypotaxe, attestée avec *dico* et *aio*, est assumée par la proposition infinitive. La proposition subordonnée au subjonctif n'apparaîtra que lorsque le propos sera teinté d'une nuance injonctive, mais même dans ce cas de figure, la juxtaposition d'un impératif est de mise ¹⁸. Les occurrences de l'époque archaïque (périodes I et II) révèlent que, en juxtaposition à *dico*, l'indicatif futur et l'impératif sont aussi fréquents que les autres temps de l'indicatif. L'ordre, en passant par le truchement de la forme *dico*, se ferait plus subtil que l'utilisation de l'indicatif futur ou de l'impératif seuls et la pression, exercée de fait par le locuteur sur l'interlocuteur, serait ainsi édulcorée :

(16) a. *Sed etiam atque etiam dico, TVO PERICVLO FIET. Quare si addubitas, ad Brutum transeamus. Est enim is quoque Antiochius.* (Cic. Att. XIII, 25, 3)

Mais **je le dis** encore et encore : C'EST À TES RISQUES ET PÉRILS. C'est

18. Pour un essai de justification, voir ci-dessus.

pourquoi, si tu as des doutes, changeons pour Brutus. Il est en effet aussi partisan d'Antiochus.

b. *Iam uero in bonis Q. Opimi uendendis quas iste praedas, quam aperte, quam improbe fecerit longum est dicere, hoc dico* : *NISI VOBIS ID HOMINVM HONESTISSIMORVM TABVLIS PLANVM FECERO, FINGI A ME HOC TOTVM TEMPORIS CAUSA PVTATOTE.* (Cic. *Verr.* II, 1,156)

Mais ensuite, lors de la vente des biens de Q. Opimius, quels butins Verrès a faits, avec quelle audace, avec quelle malhonnêteté, il les a faits, il est long de le dire, mais **je dis ceci** : SI JE NE VOUS RENDS PAS CELA LIMPIDE EN VOUS FOURNISSANT LES REGISTRES DES AGENTS LES PLUS HONNÊTES, ESTIMEZ QUE J'AI INVENTÉ CELA DE TOUTES PIÈCES POUR L'OCCASION.

Si la juxtaposition est indéniablement associée à la prolepse de *dico* et *aio*, l'occurrence (16b) prouve que l'insertion est possible ; la juxtaposition est alors « cataphorisée », ce qui est très souvent le cas chez Sénèque :

(17) a. *Itaque non dicam, quod plerique nostrorum, sectam Epicuri flagitiorum magistrum esse, sed illud dico* : *MALE AVDIT, INFAMIS EST, ET INMÉRITO.* (Sen. *Dial.* VII, 13, 5)

C'est pourquoi, je ne dirai pas, comme la plupart des nôtres, que la secte d'Épicure enseigne les vices, mais *voici ce que je dis* : ELLE A MAUVAISE RÉPUTATION, ELLE EST DIFFAMÉE, ET CE N'EST PAS MÉRITÉ.

b. *Vt potestas maior absit, nemo non seruus habet in te uitae necisque arbitrium. Ita dico* : *QVISQVIS VITAM SVAM CONTEMPSIT, TVAE DOMINVS EST. Recognosce exempla eorum, qui domesticis insidiis perierunt, aut aperta vi aut dolo* : *intelleges non pauciores seruorum ira cecidisse quam regum.* (Sen. *Epist.* IV, 8)

Suppose qu'en l'absence d'un pouvoir plus fort, tout esclave possède sur toi le droit de vie et de mort. *Voici ce que je dis* : QUI MÉPRISE SA VIE EST MAÎTRE DE LA TIENNE. Reconnais les exemples de ceux qui périrent dans des guets-apens organisés par leur domesticité, soit franchement soit insidieusement : tu comprendras que la colère des esclaves n'a pas fait moins de ravages que celle des rois.

L'emploi de la forme *dico* permet au locuteur de se démarquer d'une *doxa* (voir (17a)), de formuler les axiomes sous-jacents à un syllogisme dont la première prémisses a été formulée dans la proposition précédente (voir [17b] : *Un esclave a le droit de vie et de mort sur toi*), de développer une analogie ou nourrir d'exemples une vérité générale. Tout se passe alors comme si la juxtaposition, devenue audacieuse après *dico*, devait être annoncée en amont pour ne pas désorienter le lecteur. Cette « mise en scène » cataphorique permet d'annoncer en grande pompe l'énoncé juxtaposé qui possède par conséquent une résonance particulière, propre à frapper le récepteur du message. Le fait est systématique chez Sénèque au point que le neutre *idem* finit par se grammaticaliser en endossant une fonction discursive bien précise : il permet de créer et de signaler une analogie.

4. Conclusion

4.1. Nous nous proposons ici d’esquisser quelques hypothèses et pistes de réflexion sur les différences entre les structures en *dico* et en *aio*.

4.1.1. Pour *aio*

La forme *aio* a tendance à régir une proposition infinitive et à ne jamais entrer en emploi autonymique. La parole rapportée par *aio* se présente donc comme ferme et pleinement assumée par le locuteur : il n’y a pas de place pour l’autonymie qui présente (ou feint de présenter) le locuteur comme énonçant un propos en cours de construction, sujet à l’autocorrection ou à la recherche de précision. Cette idée d’une parole parfaite dans son énonciation explique par conséquent deux emplois : d’une part, le fait que *aio* apparaisse en emploi absolu (au sens large) pour exprimer l’affirmation (à la suite d’un *Ain ?* interrogatif) sans que le discours cité ne soit ré-énoncé (ce dernier se restituant contextuellement), d’autre part, le fait que *aio* apparaisse volontiers dans des tours formulaires, juridiques ou oraculaires (voir les témoignages de Cicéron et de Gaius sur la question). Il semble, par conséquent, que *aio* possède une forte charge performative qui en fait un verbe dont l’énonciation tend à prouver l’efficacité et l’efficience de la parole et se charge donc d’une dimension magique. Cette performativité s’étiole dès que le verbe se conjugue à une autre personne ou à un autre temps. C’est ce qui peut expliquer que *aio* se soit maintenu dans l’expression de l’incise (*ait ; aiunt*, notamment dans la prose narrative d’Apulée), cette spécialisation résultant peut-être de la tendance à se construire de façon absolue.

Comment expliquer la disparition de *aio* et son caractère résiduel ? Plusieurs arguments conjoints peuvent être avancés. D’une part, le faible volume phonique de ce verbe, qui est essentiellement composé de phonèmes (semi)vocaliques, entraîne une tendance à la défektivité et *aio* a pu connaître une fortune comparable à celle de *eo*, *īre* dans les langues romanes. D’autre part, bien que les emplois juridiques et formulaires aient une forte charge performative à l’origine, ils restent rares dans le domaine littéraire qui utilise plus volontiers *dico*, moins chargé sur le plan symbolique et magique de la parole. Pourquoi *aio* n’a-t-il pas été maintenu dans un emploi figé exprimant l’affirmation à une question ? Peut-être parce qu’il existait une tension entre la grammaticalisation (à valeur sémantique réduite) et la valeur symbolique et performative de ce verbe. En outre, des formes comme *dico* et *aio* sont finalement redondantes par rapport à l’énoncé et c’est ce qui expliquerait que *dico* n’ait pas non plus endossé cette valeur (« oui »).

4.1.2. Pour *dico*

Sa plus grande fréquence nécessite de distinguer deux emplois syntaxiques distincts : ceux où *dico* constitue le prédicat verbal de l'énoncé et ceux dans lesquels *dico* se surajoute à un énoncé présentant déjà un prédicat verbal.

– Dans le premier cas, *dico* revêt un sens plein qui nous invite à le comparer à *aio*. Syntaxiquement, il paraît exister à l'époque archaïque (période I) une forme de distribution : *dico* est originellement préposé à accueillir des accusatifs, tandis que *aio* régit la proposition infinitive. Toutefois, face à la baisse de fréquence de *aio*, *dico* va pouvoir régir, dès la période I, la proposition infinitive. À la période II, les dénombrements prouvent que les taux de propositions infinitives, d'accusatifs et de propositions juxtaposées sont assez proches, indice que *dico* endosse dès lors l'ensemble de ces rections et que la proposition infinitive avec *dico* devient fréquente, voire usuelle. À l'époque de Cicéron, il s'agit de la construction la plus fréquente : face à la disparition de *aio*, *dico* assume à la fois les accusatifs (non autonymiques et autonymiques, ce qui était déjà le cas à l'époque archaïque) et la proposition infinitive.

– Dans le second cas, *dico* perd en étoffe sémantique et peut dès lors être mis en parallèle avec *inquam*. *Dico* ressemble alors à un adverbe d'énonciation. Nous évoquerons ici l'emploi spécifique de la séquence *ut dico* qui sert à noter la fin d'une digression et le retour au discours principal (voir [5c]), ou encore, à faire d'un thème secondaire, évoqué de manière diffuse dans le contexte antérieur, un thème principal. *Vt dico* recentre donc le propos sur un dit évoqué avant qu'une parenthèse digressive ne se soit ouverte et possède une visée opposée à celle de *enim* ou *autem* qui balisent, eux, l'entrée dans la digression. Il n'est donc pas anodin que *ut dico* entre souvent en cooccurrence avec *igitur* dans ces emplois¹⁹.

Dico présente également un autre emploi où il côtoie le véritable prédicat verbal (voir [12b]). Comme il appartient à un autre niveau énonciatif (puisqu'il porte sur l'énonciation et qu'un autre verbe constitue le prédicat de l'énoncé), il finit par perdre ses prérogatives verbales et par ne jouer qu'un rôle d'indicateur de changement de niveau, un peu à la manière du vocatif (qui réinscrit le propos dans une énonciation) mais sans perturber le flux de l'énoncé, contrairement à *ut dico* qui intervient pour clore une digression généralement longue. Ces emplois de *dico* sont tirés de ceux où *dico* apparaît comme noyau d'une proposition en *cum* (*dico* + *terme en emploi autonymique*) et qui constituent, eux, une véritable rupture dans l'énoncé et intègrent un vrai commentaire qui nourrit l'énoncé (concept philosophique, argument), le locuteur jouant sur l'énoncé et l'énonciation (voir, par exemple, Cic. *Att.* VI, 2, 4).

19. Voir Cic. *Verr.* II, 2, 36 et Cic. *Verr.* II, 2, 136.

4.2. Quelle distinction faire, dès lors, entre ces configurations et celles sans verbe introducteur ? *Aio / dico* indiquent que le discours est rapporté *au* locuteur qui, en somme, informe clairement le récepteur que le propos qu'il énonce est sous sa coupe. Toutefois, il arrive que le locuteur oublie lui-même cette contrainte énonciative et que s'opère un glissement énonciatif : la fin de la phrase qui était originellement sous le prisme de *dico* finit par adopter une tournure moins marquée sur le plan énonciatif, non que le locuteur se décharge de cette fonction, mais que le message a été clairement entendu par le récepteur ²⁰.

Les occurrences étudiées révèlent que la fonction de *aio / dico* oscille entre ré-énonciation et sur-énonciation. La ré-énonciation peut se définir comme la reformulation d'une énonciation première et indique la prise en charge de ce contenu par le locuteur (acte d'énonciation). Dans ce cadre, il existe une correspondance entre discours cité et dit antérieur, si bien que le discours cité peut être considéré comme un discours répété. La ré-énonciation est alors étroitement corrélée aux reprises (auto)diaphoniques et aux épanorthoses qui ont une visée pédagogique : elles veillent à clarifier le propos, à lever une homonymie ou une ambiguïté ou encore à rappeler un point évoqué précédemment (fonction de régie). Ré-énoncer, c'est donc à la fois reformuler un dit plus ou moins éloigné dans le temps par rapport à la situation d'énonciation et se repositionner en tant que locuteur.

La sur-énonciation, quant à elle, implique un énoncé nouveau : le discours n'est plus rapporté au sens de « répété » mais uniquement au sens de « rapporté au » locuteur. Il existe alors une coïncidence temporelle entre le discours citant et le discours cité et l'on passe alors du discours répété au discours de l'énonciation. Pourquoi sur-énoncer ?

1) Pour affirmer son point de vue (*cf.* (2a)), avec la volonté de se démarquer de quelqu'un. Dans un mouvement inverse, il peut s'agir d'introduire avec plus de poids des énoncés gnominiques en les mettant sous le parrainage du locuteur. Le locuteur devient alors le divulgateur de la parole populaire (*cf.* (17b)). La visée implicite peut être polémique (*cf.* (4a) – (10c)) ou illocutoire (*cf.* (9)) ;

2) pour établir une situation de communication face au manque de réactivité de l'allocutaire, dans le désir d'en faire un interlocuteur. Le locuteur ré-impulse alors le dialogue en inscrivant ses paroles dans un acte d'énonciation explicite et en positionnant le locuteur (*ego*) et l'acte de dire (*dic-*). La fonction est alors phatique ;

3) pour guider le récepteur : la sur-énonciation occupe alors elle aussi une fonction de régie concernant le temps de parole ou l'indication d'un argument supplémentaire (voir (11a)) ou encore, en indiquant les bornes d'une digression (voir (5c) et le rôle central de *ut dico* dans ce domaine) ;

20. Pour un exemple, voir Cic. *Verr.* II, 1, 53.

4) pour mimer l'efficacité de la parole dans des formules, pour mimer le style oraculaire avec différents projets : comique (piété douteuse des personnages de comédie et la parodie du *do ut des*), ironique (voir (2b)) mais également informatif et objectif (voir Gaius qui concilie par écrit les rituels formulaires juridiques).

En somme, l'étude de ces structures confirme que cette parole méta-énonciative et surnuméraire par rapport à la production orale de l'énoncé répond à différentes stratégies et reste donc étroitement liée aux genres littéraires.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ouvrages généraux et travaux de linguistique

- ERNOUET A. & THOMAS FR. (1953), 2000, *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck.
- FLOBERT P. 1975, *Les verbes déponents latins. Des origines à Charlemagne*, Paris, Les Belles Lettres.
- GUILLEMETTE L. & LEVESQUE C. 2006, « La narratologie », dans L. HÉBERT (dir.) *Signo*, Québec, Rimouski. Article accessible en ligne sur <http://www.signosemio.com>.
- TOURATIER CHR. 1994, *Syntaxe latine*, Paris/Louvain-la-Neuve.

Monographies et articles sur le discours rapporté

- BIRAUD M. & MELLET S. 2000, « Les faits d'hétérogénéité énonciative dans les textes grecs et latins de l'Antiquité », dans S. MELLET & M. VUILLAUME (dir.) *Le style indirect libre et ses contextes*, *Cahiers Chronos*, 5, p. 9-48.
- BODELOT C. 1987, *L'interrogative indirecte en latin. Syntaxe – valeur illocutoire – formes*, Paris/Louvain, Peeters.
- 1996, « Les marques de l'oralité dans l'interrogation indirecte en latin », dans J. DANGEL & Cl. MOUSSY (dir.) *Les structures de l'oralité en latin*, Paris, PUPS, p. 181-191.
- CERQUIGLINI B. 1978, « La parole étrange », *Langue française*, 40, p. 83-98.
- 1981, *La parole médiévale – Discours, syntaxe, texte*, Paris, Éditions de Minuit.
- CHARNAVEL I. 2007, *Les énoncés parenthétiques chez Cicéron : syntaxe et pragmatique*, Master II dirigé par M. Fruyt (dactylographié), Université Paris IV – Sorbonne.
- DE MATTIA-VIVIÈS M. 2010, Compte-rendu de « Laurence Rosier, *Le discours rapporté en français*, Paris, Ophrys, 2008 », *E-rea*, 8, 1, revue en ligne accessible sur <http://erea.revues.org/1447>.
- FLECK FR. & SZNADJER L. (dir.) 2014 et 2015, *Le discours rapporté en latin, Lingua Latina*, 10 et 11, Paris, PUPS. Revue en ligne accessible sur <http://www.paris-sorbonne.fr/>.
- GENETTE G. 1972, *Figures III*, Paris, Le Seuil.
- GIBERT G. 2007, « Comparatives en VT + VERBA DICENDI : particularités sémantico-syntaxiques et pragmatiques d'un surplomb méta-énonciatif en latin », dans

- C. BODELOT (dir.) *Éléments « asyntaxiques » ou hors structure dans l'énoncé latin*, *ERGA*, p. 137-157.
- RABATEL A. 2004, « Stratégies d'effacement énonciatif et posture de surénonciation dans le *Dictionnaire philosophique* de Comte-Sponville », *Langages*, 156, p. 18-33.
- ROSIER L. 1999, *Le discours rapporté. Histoire, théories, pratiques*, Paris/Bruxelles, Éditions Duculot.
- 2000, « Le discours rapporté. Histoire, théories, pratiques – Présentation », dans S. MELLET & M. VUILLAUME (dir.) *Le style indirect libre et ses contextes*, *Cahiers Chronos*, 5, p. 1-8.
- 2008, *Le discours rapporté en français*, Paris, Ophrys, « L'essentiel ».
- ROULON-DOKO P. 2009, Compte-rendu de « Laurence Rosier, *Le discours rapporté en français*, Paris, Ophrys, 2008 », *Cahiers de littérature orale*, 65, p. 151-155. Pdf accessible en ligne depuis 2013 (revues.org), p. 1-5.
- SZNAJDER L. 1996, « Construction paratactique et *sermo cotidianus* dans la langue de Plaute », dans J. DANGEL & Cl. MOUSSY (dir.) *Les structures de l'oralité en latin*, Paris, PUPS, p. 167-180.
- UTARD R. 2004, *Le discours indirect chez les historiens latins : écriture ou oralité ? Histoire d'un style*, Louvain/Paris, Peeters.

VITA LATINA

Anno MMXVI N° 193-194

INDEX

Tatiana TAOUS,	L'autocitation en latin (ou lorsque le locuteur devient son propre « rapporteur » : étude des structures du type <i>dico... / aio</i>	5
Maëlys BLANDENET	Rusticité et identité romaine à l'époque républicaine.....	29
Emmanuelle RAYMOND-DUFOULEUR	Entre sexe et genre : le personnage de Camille au livre XI de l' <i>Énéide</i>	45
Yann LE BOHEC	La guerre dans le livre XXI de Tite-Live.....	69
Évrard DELBEY	La <i>Médée</i> de Sénèque : de la colère humaine à la folie mythique ?	86
Anne FRAISSE	Soigner la folie dans l'Antiquité ? Le témoignage de Celse.....	106
Guillemette MÉROT	L'évaluation stylistique des poètes grecs dans l' <i>Institution oratoire</i> (X, 1, 46-72) : quelle(s) grille(s) d'analyse ?	121
Valérie BONET	Les orchidées dans le monde gréco-romain	151
Étienne WOLFF	Remarques dispersées sur la pièce 8 des <i>Romulea</i> de Dracontius, le <i>De raptu Helenae</i> ..	178
Lavinia GALLI MILIĆ	Pâris, Hélène et les autres : quelques considérations sur les personnages du <i>Romul</i> . 8 de Dracontius.....	193
Luigi PEDRONI	<i>Phoenices feneratores</i> . A proposito di Lyd. <i>Mens</i> . I, 9 W	218

Pour la suite du sommaire, voir page intérieure

BIBLIOGRAPHIES

S. LUCIANI	Lucrèce, <i>De rerum natura</i> II	228
Ch. GUÉRIN	Quintilien, <i>Institutio oratoria</i> X	239

VOBIS LEGIMUS

SÉDULIUS, Le Chant de Pâques. Poème pascal – Prose pascalle, traduction de Bruno BUREAU : Paris, Éditions J.-P. Migne, « Les Pères dans la foi » 103, 2013, 370 pages (Paul-Augustin Deproost)	253
SERVIUS, <i>À l'école de Virgile</i> , traduit présenté et annoté par Alban BAUDOU et Séverine CLÉMENT-TARANTINO, Lille, Presses universitaires du Septentrion, « collection Mythographes », 2015, 479 pages et 6 index (Bruno Bureau)	254
TÉRENCE, <i>L'Eunuque</i> , introduction, traduction et commentaire par Bruno BUREAU & Christian NICOLAS : Paris, Les Belles Lettres, « Commentario », 2015, LXXII et 560 pages (Nathalie Lhostis)	255
Marie-Pierre ARNAUD-LINDET, <i>Le commentaire historique des sources littéraires de l'histoire romaine</i> : Paris, Safran, Coll. « Langues et cultures anciennes » 21, 2013, 352 pages (Patrice Faure)	257
Dominique AUGÉ, <i>Refonder l'enseignement des langues anciennes : le défi de la lecture</i> : Grenoble, ELLUG, 2013, 315 pages (Pascale Paré-Rey) . .	258
Bernard COMBEAUD (édition critique et traduction – Préface de Michel ONFRAY) : <i>Lucrèce – La Naissance des choses</i> , Bordeaux, Mollat (diffusion Seuil), 2015, 687 pages (Paul-Marius Martin)	259
Mathieu JACOTOT, <i>Question d'honneur. Les notions d'honos, honestum et honestas dans la République romaine antique</i> : Rome, École française de Rome, « Collection de l'École française de Rome » 479, 2013, 818 pages (Guillaume Flamerie de Lachapelle)	261
Marie-Ange JULIA (dir.), <i>Nouveaux horizons sur l'espace antique et moderne. Actes du Symposium « Invitation au voyage »</i> (juin 2013) : Bordeaux, Ausonius, « Scripta Receptoria » 2, 2015, 326 pages (Marine Bretin-Chabrol) .	264